

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 30 juin 2020

Délibération n° -22 2020 relative à la désignation d'une personnalité extérieure qualifiée pour la commission éthique et déontologie

Vu les statuts de la Commission éthique et déontologie, et notamment son article 2-3,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la désignation de M. Eric RAFFIN, Avocat, Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de la Cour d'Appel de Reims, en tant que personnalité extérieure au sein de la commission éthique et déontologie.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	1
Nombre de pouvoirs	1		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président




Guillaume Gellé

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 17 juillet 2020

Document mis en ligne le : 17 juillet 2020